Obtenir son identité numérique certifiée

Identité numérique : la mairie de Montmorency est maintenant site de certification.

Accéder à des démarches sensibles de façon totalement dématérialisée

Votre identité numérique régalienne certifiée

L'identité numérique certifiée permet de **réaliser à distance des démarches sensibles** qui nécessitaient jusque-là de se déplacer en mairie, en gendarmerie ou au commissariat pour prouver son identité. Elle assure donc un niveau de confiance identique à un contrôle en face-à-face.

- La certification est **gratuite et valable cinq ans**.
- Elle est facultative et révocable à tout moment.

Vous pouvez en **faire la demande dans n'importe quelle ville** qui propose ce service, même si vous n'y résidez pas. **Désormais, la mairie de Montmorency est habilitée à certifier votre identité.**

Comment faire certifier son identité numérique ?

Pour obtenir la certification de votre identité numérique, vous devez :

1. Créer votre identité numérique France Identité ;
2. Initier une demande de certification de votre identité numérique depuis votre application France Identité;
3. Confirmer votre adresse e-mail, saisir votre code personnel, puis effectuer une lecture de votre carte d'identité en NFC, L'application génère un QR code.
4. Vous rendre en mairie (service Affaires générales) avec votre carte d'identité, votre téléphone et le QR code associé à votre demande.

Dans les 48h après votre passage en mairie, vous serez notifié par e-mail et dans votre application du résultat de votre demande de certification.

Infos pratiques

Horaires d'ouverture :

- lundi de 14h à 17h
- mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
- vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h
- samedi de 8h30 à 12h

Contact

Service des Affaires générales-État civil

1bis, avenue Foch
Tél. : 01 39 34 98 00 (choix 1) ou 01 39 34 95 39
Fax : 01 39 34 98 68
Mail : etat-civil@ville-montmorency.fr

Liens utiles
Tout savoir sur le service Affaires générales